

Liberté Égalité Fraternité



LE SERVICE EN LIGNE « ORIENTATION » APRÈS LA 3^E Les étapes pour la Phase provisoire D'orientation – TRIMESTRE 2



1. Connexion à EduConnect



Rendez vous sur l'adresse : https://educonnect.education.gouv.fr/educt-portail/

Ce site est compatible avec tous types de supports, tablettes, smartphones, ordinateurs

Cliquer sur le profil : « Représentant légal »



le compte d'un représentant légal permet de saisir les intentions d'orientation et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe ;

le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS Liberté Éguité Fratemité



Accéder à votre compte avec l'identifiant et le mot de passe « parent » transmis par le chef d'établissement puis cliquer sur « Se connecter »



Je fais attention à respecter les majuscules, minuscules, caractères spéciaux, ...







Le cas échéant le représentant légal peut sur son compte Educonnect : ✓ rattacher un enfant à son compte ;

✓ vérifier son adresse de messagerie ;



Lorsque la campagne d'orientation n'est pas ouverte le service en ligne Orientation est inactif :







Sur la page d'accueil de Scolarité services, cliquer sur « Orientation » à partir de la date indiquée par le chef d'établissement dans le flyer et sur Pronote.

Bienvenue dans Scolarité services Orientation Fiche de renseignements		ressage de l'établissement
 Orientation Fiche de renseignements 	🛎 Bourse de lycée	Bienvenue dans Scolarité services
Fiche de renseignements	 Orientation 	
	☑ Fiche de renseignements	



2. Saisie des intentions d'orientation



Sur la page d'accueil du service en ligne Orientation, un calendrier et une présentation de chaque phase vous permettent de vous repérer dans les différentes étapes de la procédure d'orientation.

Des liens vers des sites ressources sont proposés afin de vous accompagner et préciser vos demandes d'orientation.

Chaque étape de l'orientation est présentée :

- * saisie des intentions,
- * consultation des avis provisoires et accusé de réception,
- * saisie des choix définitifs,
- * consultation et réponse aux propositions du conseil de classe.

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions d'orientation

- ✓ il doit saisir au moins 1 intention ;
- ✓ il peut saisir jusqu'à 3 intentions (2de générale et

technologique ou 2de STHR, 2de professionnelle, 1re année de CAP) ;

✓ le rang détermine l'ordre de préférence ;

 \checkmark les intentions doivent être validées afin qu'elles soient prises en compte ;

✓ les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du service Orientation.





Après avoir cliquer sur JE SAISIS LES INTENTIONS D'ORIENTATION, vous accédez à l'écran ci-contre >

Vous êtes guidés dans votre saisie par des consignes précises. Le bouton « + Ajouter une intention » ouvre une popup qui permet la sélection d'une voie d'orientation, il est possible d'ajouter jusqu'à trois intentions.

Quand les intentions sont validées (et donc enregistrées), un courriel récapitulatif est envoyé aux représentants légaux.

La procédure ne s'applique pas au redoublement <u>exceptionnel</u> ni aux parcours particuliers pour lesquels il convient de contacter le chef d'établissement.

Intentions d'orientation ③ Actualités Deuxième trimestre : Bourse de lycée DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation. Orientation 0 Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte. Fiche de renseignements Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation. Vous pouvez en saisir jusqu'à 3. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence. 66 Nous souhaitons pour la rentrée prochaine : + Ajouter une intention Valider les intentions Annuler Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.



La sélection d'une voie se fait naturellement dans l'ordre de préférence.

Les rangs pourront être modifiés par la suite.

Vos intentions sont elles aussi modifiables jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation à la date indiquée par le chef d'établissement.

3 CHOIX POSSIBLES :

✓ 2de générale et technologique ou 2de STHR : aucune précision n'est attendue à ce niveau

✓ 2de professionnelle : il est possible d'indiquer la spécialité ou la famille de métiers * (par exemple : métiers de la relation client)

✓ 1re année de CAP : il est possible d'indiguer la spécialité * (par exemple : cuisine)

* Il s'agit d'un champ libre permettant à l'établissement d'avoir des précisions sur le projet d'orientation de l'élève, il n'est pas nécessaire pour les familles de connaître parfaitement l'intitulé des spécialités et familles de métiers.

Pour le choix de la 2de professionnelle et de la 1re année de CAP il est possible d'indiquer le statut envisagé, cette précision n'est pas obligatoire : statut scolaire et/ou statut d'apprenti.

\rightarrow Rang 1	Après la validation de la sélection de la 2de
Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.	générale et technologique ou 2de STHR, le récapitulatif de
Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*) 2de générale et technologique ou 2de STHR 	la sélection est affiché, il est possible de valider
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration 2de professionnelle	l'intention choisie afin qu'elle soit prise en
○ 1re année de CAP	compte et terminer la saisie ou d'ajouter une
Annule	valider voie d'orientation ou de
	mounter la selection

 \bigcirc

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'	prientation.
Vous devez valider vos intentions afin Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation. Vous pouvez en saisir jusqu'à 3. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préfé	qu'elles soient prises en compte. rence.
66 Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :	
Rang 1 2 ^{de} générale et technologique ou 2 ^{de} STHR	↑ ↓ Ŭ →
+ Ajouter o	one intention
Annuler	Valider les intentions



Exemple de saisie possible en mode multiintentions : ici la famille stipule une 2ème intention d'orientation avec une 2de professionnelle puis une 3ème intention avec une 1^{re} année de CAP.

Si une voie d'orientation a déjà été saisie un message indique qu'elle ne peut pas être demandée deux fois, la saisie peut se poursuivre avec la sélection d'une autre voie d'orientation.

On constate la possibilité de préciser :

- ✓ la/les spécialité(s) ou famille(s) de métiers
- ✓ le statut scolaire ou apprenti



\rightarrow Rang 2

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2de générale et technologique ou 2de STHR STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2de professionnelle

1re année de CAP

2^{de} professionnelle :

Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) ou famille(s) de métiers (256 caractères maximum) :

Sous statut scolaire

Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.

Sous statut d'apprenti

Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un stalarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

Annuler Valider



\rightarrow Rang 3

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2de générale et technologique ou 2de STHR STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2de professionnelle

1re année de CAP

1^{re} année de CAP :

Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) (256 caractères maximum) :

Sous statut scolaire

Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.

Sous statut d'apprenti

Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagie entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dés enviatement en mottre à la sedencie drive menteure un anat des nocements and de sette admente an la nette



3. Validation des intentions







Phase définitive

Un récapitulatif des intentions d'orientation saisies et un message sont affichés après la validation des intentions :

 ✓ transmission d'un courriel avec le récapitulatif des intentions d'orientation saisies à chaque représentant légal ;

✓ possibilité de modifier les intentions d'orientation saisies jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation.

 O Actualités Bourse de lycée 	Intentions d'orientation Deuxième trimestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.	Bourse de lycée	Intentions Courant 2 ^e trimestre	Avis provisoires Après le conseil de classe du 2º trimestre	Choix définitifs Courant 3 ^e trimestre	Propositions Après le conseil de classe du 3º trimestre
 Orientation C Fiche de renseignements 	O Vos intentions ont bien été validées Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, chaque représentant peut la compléter à partir du portail Scolarité Services. Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du téléservice.	☐ Fiche de renseignements	Vous choisissez une ou plusieu • 2 ^{de} générale et technologiqu • 2 ^{de} professionnelle ; • 1 ^{re} année de CAP.	rrs voies d'orientation parmi les p ue ;	oossibilités suivantes :	
	 66 Nous souhaitons pour la rentrée prochaine : Rang 1 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR 		Le conseil de classe du deuxièr défavorable). Vous pourrez consulter l'avis d Les intentions d'orientation et le choix définitif. Pour préparer son projet d'orie	me trimestre indiquera pour chac lu conseil de classe et en accuser les avis provisoires du conseil de entation votre enfant peut s'infor	que voie d'orientation demandée réception. classe sont indicatifs et sont le c rmer :	e son avis (favorable, réservé ou début d'un dialogue qui prépare
	Rang 2 2 ^{de} professionnelle Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : métiers de la relation client Statut : scolaire		au CDI et au CIO ; sur le site de <u>l'Onisep ⊉</u> ; sur le site <u>« l'orientation en 3</u>	3º et l'affectation en lycée » 🖄.		
	Modifier les intentions			Je consult	e ma saisie	

③ Actualités

ATTENTION : Seul le représentant ayant saisi les intentions peut apporter des modifications sur les intentions d'orientation.

Phase provisoire

Dhace définitive

✓ les intentions saisies sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève ;

effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.

Dhace proviseire

✓ le courriel récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a



Courriel reçu par le représentant légal qui a effectué/modifié la saisie

ATTENTION : L'adresse de l'expéditeur des courriels est une adresse générique de l'académie, on ne peut pas y répondre.

Objet : [ORIENTATION] Saisie des intentions provisoires d'orientation

Bonjour,

Suite à la démarche que vous avez effectuée en ligne le 17/11/2021 à 16:42, nous vous confirmons par ce message que votre(vos) intention(s) provisoire(s) a(ont) bien été enregistrée(s) pour l'élève Prénom NOM.

En voici le récapitulatif :

- Rang 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR
- Rang 2 : 2de professionnelle

Spécialité(s) ou famille(s) de métier : métiers de la relation client

Sous statut scolaire

Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement). Le cas échéant le second représentant légal est également informé des intentions enregistrées.

Bien cordialement,

Coordonnées de l'établissement



Courriel reçu par le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie

ATTENTION : S'il souhaite apporter des modifications, il est invité à se rapprocher du représentant qui a saisi les intentions et, en cas de désaccord, il lui est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement

Objet : [ORIENTATION] Saisie des intentions provisoires d'orientation

Bonjour,

Suite à la démarche effectuée en ligne le 17/11/2021 à 16:42 par M Prénom Nom, nous vous informons par ce message que l'(les) intention(s) provisoire(s) a(ont) bien été enregistrée(s) pour l'élève Prénom NOM.

En voici le récapitulatif :

- Rang 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR
- Rang 2 : 2de professionnelle

Spécialité(s) ou famille(s) de métier : métiers de la relation client

Sous statut scolaire

Il est possible d'apporter des modifications jusqu'à la fermeture du service Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement), en vous rapprochant du responsable qui a saisi la demande. En cas de désaccord, veuillez contacter immédiatement le chef d'établissement.

Bien cordialement,

Coordonnées de l'établissement



4. Avis provisoire du conseil de classe



La consultation de l'avis du conseil de classe nécessite un accusé de réception par les familles. Vous n'avez accès à cet avis que 24h après la tenue du conseil de classe.



Je consulte et j'accuse réception des avis provisoires du conseil de classe



Les familles peuvent consulter l'avis provisoire pour chaque intention, les recommandations et les motivations du conseil de classe L'accusé de réception peut être effectué par l'un ou l'autre des représentants L'accusé de réception et le ffectue en cochant la case puis en validant

Une fois l'accusé de réception saisi, il n'est plus modifiable et tous les représentants ainsi que l'élève peuvent consulter celui-ci. Les représentants légaux sont invités à prendre contact avec le chef d'établissement pour tout renseignement ou conseil.

Retour des représentants légaux sur l'orientation

CAUVIN Luc a accusé réception des avis provisoires du conseil de classe le 21/11/21 à 16:27. Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.





5. Autres connexions



Connexion du représentant légal n'ayant pas effectué la saisie Écran de consultation des intentions d'orientation

Comme dans le courriel récapitulatif des intentions saisies qu'il a reçu, il est indiqué au représentant légal qu'il doit se rapprocher du représentant qui a saisi les intentions s'il souhaite apporter des modifications ; en cas de désaccord, il lui est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement

③ Actualités	Intentions d'orientation
Bourse de lycée	Deuxième trimestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.
 Orientation 2 Fiche de renseignements 	 La saisie a été effectuée par un autre représentant de l'élève. Si vous souhaitez apporter des modifications à cette saisie, veuillez vous rapprocher de lui. En cas de désaccord, veuillez contacter le chef d'établissement. 46 Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :
	Rang 1 2 ^{de} générale et technologique ou 2 ^{de} STHR
	Rang 2 2 ^{de} professionnelle Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Métiers de la relation client Statut : scolaire
	Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Connexion de l'élève Écran de consultation des intentions d'orientation

L'élève ne peut que consulter la réponse du conseil de classe. Aucun accusé de réception n'est attendu de sa part.

③ Actualités	Intentions d'orientation
Orientation	Deuxième trimestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.
	 La saisie doit être effectuée par un représentant légal.
	66 Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :
	Rang 1 2 ^{de} générale et technologique ou 2 ^{de} STHR
	Rang 2 2 ^{de} professionnelle Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Métiers de la relation client Statut : scolaire
	Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux) pour lesquels une procédure spécifique

existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.